

**DELIBERATION  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2016**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Pouvoirs : 3  
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 03/05/2016

Le 9 mai 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, en l'absence de Mr Bernard GRISON, Président, empêché, s'est réuni sous la présidence de Mme Brigitte COULON, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre LUCIDOR (remplace Jean-Claude AUBERT), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT (remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Hubert BONNET (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jacky DUTRUC (pouvoir Noël CHEYNET), Bernard GRISON, Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Noël CHEYNET.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Vente des locaux Michaud à Trévoux**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement économique, rappelle que la Communauté de communes Saône Vallée a acquis en décembre 2012 les locaux industriels dits « Michaud » dans le parc d'activités de Trévoux afin de permettre le transfert de l'entreprise Langlade et Picard, dont les locaux, situés route de Lyon à Trévoux, sont situés sur un emplacement réservé aux aménagements annexes (parkings, gare routière, ...) du projet de tram train Sathonay - Trévoux.

L'acquisition d'une partie du tènement Michaud s'est faite au prix de 782 423 € (notaire et frais de géomètre inclus) et la CCSV a obtenu une subvention de la DETR (Etat) de 231 000 € - soit un reste à charge pour la CCDSV de 551 423 €. L'autre partie du tènement, mitoyenne de la première a été achetée par le SMICTOM qui y a installé une recyclerie en partenariat avec l'association Val'horizon. Cette propriété du SMICTOM est grevée d'une servitude d'accès au tènement voisin, propriété de la CCDSV.

La transaction avec l'entreprise Langlade et Picard n'ayant pu se concrétiser, la CCDSV a décidé de mettre ces bâtiments à la vente en avril 2015.

Deux structures sont intéressées par l'acquisition de ces locaux.

- ✓ L'association VAL'HORIZON avec le projet « Local'lab » qui regroupe des entreprises et activités de l'économie solidaire œuvrant sur Trévoux et ses environs.

Ce projet a pour objet de regrouper sur un seul site plusieurs activités afin de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les moyens généraux (secrétariat, comptabilité, etc ...), de reloger dans de meilleures conditions des organismes aujourd'hui très mal situés (épicerie solidaire, croix rouge française, ...), de développer de nouvelles activités solidaires (crèche d'entreprise, recyclerie créative, fourniture bio, ...). Le financement de l'acquisition et des travaux est assuré par une société coopérative en cours de constitution.

- ✓ La société CARTONNAGES HALLER qui recherche des locaux pour relocaliser ses activités situées à Vaulx-en-Velin. Cette société qui fabrique des emballages pour l'industrie du luxe (parfums, cosmétiques, ...) emploie une quinzaine de personnes.

Le chef d'entreprise habite à Saint-Didier-de-Formans. Le déménagement de l'entreprise générera le recrutement d'une dizaine d'emplois immédiatement. En effet, certains salariés ne suivront pas le déménagement. Le chef d'entreprise souhaite avancée rapidement compte tenu de ses projets de développement.

Ces deux structures ont fait la même proposition financière pour l'acquisition de ce bâtiment, soit 555 000 €.

Le Bureau, après avoir examiné ces deux projets, a considéré qu'ils avaient chacun leur intérêt et leur utilité pour le développement économique et de l'emploi du territoire. C'est pourquoi, il n'a pas souhaité privilégier un projet plutôt qu'un autre.

Après interruption de la séance au cours de laquelle les deux candidats présents dans la salle ont disposé chacun de 5 minutes pour présenter leur projet, il est proposé de procéder au vote à bulletin secret pour désigner l'acquéreur de ce bâtiment.

23 conseillers communautaires présents ou ayant donné pouvoir, soit plus du tiers des 36 votants s'étant prononcés pour le vote à bulletin secret, il est décidé de procéder au vote secret.

M. Yann GALLAY et Mme Gaëlle LICHTLE, benjamin et benjamine de l'assemblée, sont désignés assesseurs pour ce scrutin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 17 voix pour l'entreprise CARTONNAGES HALLER, 16 voix pour l'association VAL'HORIZON, 2 bulletins blancs, M. Michel RAYMOND, ne prenant pas part au vote :

- ✓ **Décide** de vendre à l'entreprise CARTONNAGES HALLER ou toute entité qui lui serait substituée, le bâtiment Michaud pour un montant de 555 000 € TTC,
- ✓ **Autorise** le Président à signer l'acte de vente et toutes pièces nécessaires à la vente de ce bâtiment.
- ✓ **Demande** que soit recherchée une solution alternative pour soutenir le projet « Local'lab » présenté par l'association VAL'HORIZON et les entreprises solidaires.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 09 mai 2016,

**Le Président,  
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **30 MAI 2016**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160509-2016C36-DE  
Affichage le : **30 MAI 2016**

